



DELIB 32-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 30 septembre 2024 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 25/09/2024

Date d'affichage : 25/09/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les trente septembres à 19h04, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC, Mme. Marie-Pascale PRADES et Maud FLAMANT Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, M. Manuel GONCALVES, M. Frédéric MAIXANDEAU et M. François MONTAGNE

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pouvoir à M. Frédéric MAIXANDEAU à partir de la délibération 36-2024

Secrétaire de séance : Mme Françoise BARBERI

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur. Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : DENOMINATION DU PARC DU CHATEAU

M. le maire rappelle que dans le cadre de la donation, M. DE VIVIES avait demandé à ce que l'on nomme le terrain donné : Parc du Château.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir approuver cette dénomination.

Il rappelle que Mme de Vivies ne participe pas au vote.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance
Françoise BARBERI



Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

